

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur de l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse -TSE, Monsieur Stéphane GREGOIR,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L712-2,

Vu le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE, notamment son article 23,

Vu l'arrêté du 11 décembre 2020 portant renouvellement des fonctions du Directeur de l'école d'économie de Toulouse,

Vu la nomination de Monsieur Stéphane KOJAYAN en qualité de Directeur Général des Services de l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse- TSE, à compter du 1^{er} janvier 2023,

Article 1 : le Directeur de l'École donne délégation de signature à Monsieur Stéphane KOJAYAN, Directeur Général des Services, à l'effet de signer pour l'école d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse -TSE, à l'exclusion des actes qui concernent personnellement le délégataire, les actes nécessaires à la gestion des ressources humaine de l'écoles suivant :

- Les procès-verbaux d'installation
- Les attestations de recrutement
- Les convocations des membres de jury
- L'octroi de congés annuels
- Les arrêtés de congés ordinaires de maladie
- Les arrêtés de congés de longue durée
- Les arrêtés de congés de longue maladie
- Les arrêtés de congés de maternité
- Les arrêtés de congés de paternité
- Les autorisations d'absences pour gardes d'enfant malade
- Les demandes de prises en charge des frais de transports
- Les retenues pour absence de service fait
- Les congés pour accident de service et maladie professionnelle
- Les arrêtés de congé de recherche et conversion thématique
- Les mises en paiement des primes et des indemnités
- Les documents de liaisons avec le service Liaison Rémunération de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)
- Convocations à la visite médicale d'aptitude
- Courriers relatifs à la retenue des indemnités journalières de sécurité sociale
- Les attestations d'ouverture et de fermeture de droits au chômage
- Etats de services publics
- Certificats d'exercice en vue de la validation des services auxiliaires
- Attestations relatives à la situation individuelles des personnels
- Convocations des candidats aux concours
- Convocation des membres du jury
- Les attestations de recrutement

Article 2 : La présente délégation prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à la rectrice de région académique et elle sera publiée sur le site internet l'École de d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse- TSE

Le Délégué,
Stéphane KOJAYAN



Fait à Toulouse le 14 Mars 2023
le Directeur
Stéphane GREGOIR

